



Cher.e collègue,

Ce 1er juillet 2020 à partir de 14h, le Rectorat de Lille communique aux demandeurs de mutations le résultat du mouvement intra académique sur SIAM et par courriel sur I-prof.

Le 3 juillet 2020, les TZR seront informés par courriel de leur établissement de rattachement administratif pour l'année scolaire 2020/2021.

Le SNEP-FSU Lille vous invite à remplir le formulaire en ligne <https://forms.gle/2won9kz2gg4fSvo6A> qui permet de recueillir des informations concernant votre résultat au mouvement Intra 2020.

Le SNEP-FSU Lille met à disposition sur <http://www.snepfsu-lille.net/wp/dossiers-entrants-intra/> des dossiers d'accueil contenant des informations et démarches à réaliser suite à votre nouvelle affectation.

Avec la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique, combattue par le SNEP et la FSU, le mouvement s'est déroulé pour la première fois cette année sans aucune vérification des commissaires paritaires sur les vœux et barèmes retenus ou sur les affectations.

Jusqu'alors les élus SNEP-FSU, que vous avez élus il y a presque deux ans, pouvaient communiquer des informations précieuses aux candidats à la mutation afin de comprendre l'attribution ou non d'une bonification. Nous étions en mesure de pouvoir vérifier leur résultat d'affectation et de s'assurer que leur droit à la mobilité était bien respecté.

Par ailleurs, malgré les demandes du SNEP FSU, l'administration refuse de communiquer les barres d'entrée des communes, groupements de communes et ZR.

En l'occurrence, en l'absence d'affichage de ces barres d'entrée du mouvement intra ainsi que du contrôle paritaire, c'est bien la transparence qui a disparu pour laisser place à l'opacité.

C'est pourquoi, le SNEP FSU invite tous les collègues qui n'obtiendraient pas satisfaction sur leur vœu 1, à formuler un recours auprès de l'administration.

Pourquoi formuler un recours ?

Des erreurs de l'administration sont en effet possibles et souvent même inévitables. L'année dernière, ce sont des dizaines d'affectations qui avaient été corrigées et améliorées, mais surtout des barèmes corrigés en amont grâce à l'intervention des commissaires paritaires du SNEP-FSU et qui n'ont pas pu l'être cette année !

Cette année, les participants non satisfaits de leur mutation peuvent formuler un recours et mandater une organisation syndicale représentative pour les accompagner et défendre leur demande auprès de l'administration.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU ont été très mobilisés pendant la période de contestation des vœux et barèmes, et continueront à vous accompagner dans la formulation de votre recours !

Si vous n'êtes pas satisfait.e dans votre demande de mutation parce que :

- vous n'êtes pas muté.e ;
- ou vous n'avez pas obtenu votre 1^{er} vœu ;
- ou vous avez obtenu une affectation en dehors de vos vœux (extension) ;

n'hésitez-pas à mandater vos élus du SNEP-FSU pour vous conseiller et vous défendre !

Avant toute démarche, contactez-nous pour être informé.e sur les modalités et être accompagné.e et conseillé.e dans la rédaction de votre demande de recours.

Se syndiquer au SNEP-FSU Lille : [offre spéciale de syndicalisation](#)

ATTENTION :

Vous avez 2 mois à l'issue des résultats pour formuler votre demande de recours auprès du Rectorat au pôle mobilité du DPE par le biais du formulaire de contact <https://eduline.ac-lille.fr/dialogue-mouvement/dialogue/>

A la réception du recours, l'administration disposera à son tour du même délai pour répondre. Avec ces délais et les congés qui arrivent, nous vous conseillons vivement de rédiger votre recours dans les meilleurs délais pour espérer obtenir une réponse (favorable ou non) avant la rentrée scolaire !

Permanence téléphonique SNEP-FSU Lille spéciale mutations « résultats et recours »

Pour vous informer, accompagner et aider dans ces démarches, les commissaires paritaires du SNEP-FSU Lille mettent en place une **permanence téléphonique spécifique au 06.03.62.07.78 – 06.87.77.92.75 – 06.70.71.19.51 – 06.72.78.16.90 – 06.85.20.34.90**

Vous pouvez également nous contacter par mail à corpo-lille@snepfsu.net et en nous envoyant votre dossier.

Parce que le Snep et la Fsu n'existent et ne peuvent fonctionner que grâce à la contribution des syndiqués, ne restez pas sur le bord du terrain, entrez dans le jeu et participez !!! [offre spéciale de syndicalisation](#)

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU Lille